

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social



Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
Région SUD EST  
[snpespaca@gmail.com](mailto:snpespaca@gmail.com)  
Fatima OULHACHMI 06 43 44 93 82  
Hélène BERRIER 07 76 11 53 21  
Mattias PERRIN 07 71 32 11 28



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Déclaration préliminaire du CTIR du 18 Novembre 2022 qui porte sur le bilan de la formation

## Le SNPES-PJJ-FSU est contre une formation au rabais et lutte pour le SEGUR pour toutes et tous !

Le SNPES-PJJ-FSU ne peut siéger dans le contexte actuel sur notre interrégion. Comment pouvons-nous siéger au lendemain de la suspension de Monsieur Arnal, DIR Sud-Est. Son éviction fait l'effet d'une bombe dans notre région, et sur les terrains. Les professionnel.le.s attendent toujours une communication officielle de la DPJJ, que la directrice s'était engagée à faire pour rendre les choses plus transparentes.

Alors, comment ce CTIR peut continuer à se tenir dans ce contexte, quand bien même la question de la formation est fondamentale, et a toujours été portée par les représentants du SNPES-PJJ-FSU.

Depuis 2 ans que la formation des stagiaires a été réduite à 18 mois à la PJJ, nous assistons à une réelle perte de sens et une pression supplémentaire ressentie les professionnel.le.s en formation. En effet, le rythme effréné d'un contenu en 24 mois ramené à 18 mois ne permet pas aux stagiaires d'appréhender des missions complexes, et de faire preuve d'initiative et de responsabilité, en ayant la pression des écrits intermédiaires. Concernant les évaluations, le rythme soutenu induit une évaluation intermédiaire après seulement quelques semaines de stage, alors que la/le stagiaire prend à peine ses marques. Ce même rythme effréné oblige la/le stagiaire à prendre ses congés durant certaines périodes. Une fois en poste, sur les terrains, ces nouveaux.elles titularisé.e.s se retrouvent avec des congés nécessaires à prendre sur le dernier semestre. Cela crée une nouvelle discontinuité sur les services. La FAPF qui devait compléter les 18 mois de formation n'arrive que tardivement. Et les nécessités de service pleuvent, alors que la DPJJ s'était engagée à préserver ces temps de « formation ».

A la PJJ, nous avons la chance d'avoir encore un des seuls organismes de formation, avec une vraie expertise et ingénierie de formation. Au lieu de cela, pas assez riche de cette culture, la DPJJ détruit et détricote depuis des années cette qualité qui était la sienne en proposant une formation de ses stagiaires au rabais, dans une temporalité intenable et maltraitante. Le SNPES-PJJ-FSU exige un retour de la formation en 24 mois, avec de vrais temps repérés pour ses stagiaires, entre la formation théorique et pratique.

Concernant cette formation initiale, le SNPES-PJJ-FSU observe encore une privatisation de la formation à la PJJ, comme c'est le cas pour ses services (hébergement, lieux privatifs de liberté tels que les CEF...) et ses missions (réparations, mesures éducatives et d'investigation). Sur l'interrégion, des associations ont été « fléchés » pour accueillir des stagiaires, comme par exemple le CEFP Aspres-sur-Buëch ou la Villa Arc en Ciel à Grasse. Le SNPES-PJJ-FSU pense

que ces lieux de stage associatifs ne permettent pas l'accueil de l'appréhension de nos missions spécifiques. De plus, les stagiaires sont le plus souvent, là, pour prendre des services. Les tutorats ne sont pas identifiés. Les exemples sont nombreux de stages qui se sont déroulés dans des conditions inacceptables, sans aucun interlocuteur pour les stagiaires, les PTF, ni pour l'administration. Les drames ne sont pas loin... Le SNPES-PJJ-FSU demande que les futur.e.s professionnel.le.s à la PJJ soient accueilli.e.s dans des structures publiques.

Dans les documents préparatoires, la « lettre d'intention » de la DIR Sud-Est laissait entrevoir un recours massif aux apprenti.e.s du secteur socio-éducatif. Nous craignons cette dérive de l'emploi d'apprenti.e.s qui laisse entrevoir des statuts fragilisés qui viendront une fois de plus « remplir des cases » et « combler des services ». Sur les terrains, les professionnel.le.s qui les accompagnent, ne savent pas comment accueillir ces apprenti.e.s. Bien souvent, les tuteur.ice.s n'ont aucun interlocuteur.ice. dans les écoles de travail social. Les apprenti.e.s ne savent pas vers qui se tourner quand elles/ils ont des problèmes RH (congrés, etc), ou pour évoquer leurs difficultés.

Pour le SNPES-PJJ-FSU, ce recours aux apprenti.e.s ne doit pas venir régler la perte d'attractivité de nos métiers. Le mal est bien plus profond, et l'apprentissage en travail social n'est pas le remède. Le SNPES-PJJ-FSU se fait le porte-parole d'une réelle formation, tant à la PJJ, avec l'expertise de l'ENPJJ et, plus spécifiquement, du PTF Sud-Est, que dans les métiers socio-éducatifs. La perte d'attractivité des métiers est liée à la considération de ces mêmes métiers par la DPJJ, qui doit reprendre conscience des réalités de terrain, entre la destruction de nos métiers passionnants, et l'épuisement professionnel dû à la charge de travail et l'appréhension du CJPM.

Les professionnel.le.s sont à bout de souffle. Elles/ils n'ont plus le temps pour aller en formation, quand ce ne sont pas les nécessités de service qui sont imposées par les cadres, faisant fi du droit à la formation des agents. Le quotidien de travail devient de plus en plus intenable. La formation continue à la PJJ était et reste encore pertinente et exaltante. C'est un espace de respiration dans des conditions de travail difficiles dont les professionnels peinent à se saisir au regard de la charge de travail qui les attend à leur retour sur le service ou des appels incessants sur leurs téléphones portables professionnels qui leur laissent peu d'espace psychique disponible pour la formation. A la PJJ, nous avons encore la chance d'avoir des PTF avec une réelle ingénierie de formation. Au lieu de cela, la formation est de plus en plus calquée sur l'apprentissage et l'application des réformes. Elle est là pour répondre à des tâches, et non plus pour développer des connaissances, comme les formations au CJPM et à Parcours qui mobilisent toutes les forces vives de l'ENPJJ. Le SNPES-PJJ-FSU demande une réelle reconnaissance de la formation continue, et de ses formateur.ice.s.

Cela commence par la question salariale. Le SNPES-PJJ-FSU réclame le SEGUR pour toutes et tous. Nous demandons que les stagiaires de la formation et les formatrices et formateurs de l'ENPJJ perçoivent le C.T.I, ainsi, que les adjoints.es administratives.tifs, les secrétaires administratif.ves, les attaché.es, les directrices et directeurs de service, les personnels des DT et DIR, les infirmiers.ères car tous et toutes concourent de leur place à la prise en charge des jeunes.

**Au-delà du contexte qui secoue notre DIR Sud-Est, le SNPES-PJJ-FSU boycotte ce dernier CTIR avant les élections professionnelles, car nous exigeons une meilleure prise en compte de la formation à la PJJ, et dans notre DIR Sud-Est, et le CTI pour tous les personnels du PTF Sud-Est.**